



Doc. 14282
24 avril 2017

Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

Amendement¹ n° 6

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 6, insérer les mots suivants:

« , ce qui implique également de réviser la législation et les pratiques relatives au terrorisme pour les conformer aux normes européennes ».

Déposé par:

ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE
VILLUMSEN Nikolaj, Danemark, GUE

1. 2017 - Deuxième partie de session

